



Chambéry, le 17 avril 2017

**ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE DE LA VILLE DE CHAMBÉRY**  
**POSITION DE L'UFC-QUE CHOISIR DE CHAMBÉRY**

L'UFC-Que choisir de Chambéry a été alertée sur la campagne d'achat groupé d'énergie engagée par la ville de Chambéry. En effet, l'offre est présentée de façon très voisine des campagnes « énergie moins chère ensemble » menées régulièrement par notre mouvement.

Notre association doit donc réaffirmer quelques principes qui garantissent au consommateur une mise en concurrence réelle et sans mauvaise surprise après engagement :

- la personnalité de l'opérateur doit être connue sans équivoque. Lorsque l'UFC-Que choisir engage une opération de ce type, elle le fait par ses moyens propres, sans le sous-traiter à une société commerciale.
- le cahier des charges de la mise en concurrence doit être connu des consommateurs éventuellement bénéficiaires. Il est en effet très facile d'introduire un biais qui, sous l'apparence de l'objectivité, favorise en fait un fournisseur d'énergie ou un type de fournisseur.
- l'opérateur doit s'engager à respecter la confidentialité des données fournies par les consommateurs candidats, celles-ci étant en effet facilement monnayables.
- l'opérateur doit garantir que le contrat signé par le consommateur sera exempt de clauses abusives, et s'engager à accompagner celui-ci dans ses éventuels litiges avec le fournisseur d'énergie retenu.
- la rémunération prélevée par l'opérateur doit être connue à l'avance par les consommateurs éventuellement candidats.

Il ne nous appartient pas de juger si l'opération annoncée par la commune de Chambéry, mais réalisée par la société Wikipower, respecte ces principes. Au consommateur d'être vigilant.